

Les entreprises belges « championnes... »

Les entreprises belges ont recyclé 86,2 % de leurs déchets d'emballage en 2015 (+5 % par rapport à 2014) : « Un record absolu et le meilleur score européen », selon VAL-I-PAC, l'organisation qui gère l'obligation de recyclage des emballages dans les entreprises.

« En Belgique, les entreprises sont obligées de prouver qu'ils ont fait recycler 80 % de leurs emballages, une fois qu'ils sont devenus déchets. Cela représente grosso modo 50 % de plus que dans la plupart des autres pays européens », explique le patron de l'organisme, Johan Sneyers.

La Belgique devrait encore progresser, selon VAL-I-PAC,

notamment grâce aux mesures prises en Wallonie.

« En Flandre, l'obligation légale de tri imposée aux entreprises existe déjà depuis juillet 2013 et à Bruxelles, depuis février 2014. Les entreprises wallonnes sont obligées depuis le 1^{er} janvier 2016 de trier leurs emballages industriels tels que le plastique, le verre, le métal, le papier et le carton », rappelle l'organisme.

Qui ne mentionne pas encore les mesures prévues dans le futur plan wallon des déchets, qui prévoit aussi d'intensifier encore le tri sélectif en entreprise pour les déchets industriels banals, ainsi que les organiques et les plastiques (au moins 200 000 tonnes). ■



L'Avenir - Namur 17/06/2016, bladzijden 2 & 3

All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever via L'Avenir - Namur

